

se trouver dans le chenal, qui a un demi-mille ou trois quarts de mille de longueur, il serait terminé à peu près vers ce temps-ci.

Par M. Gibson :

202. L'ouvrage est fait d'après une échelle de profondeur?—Oui.

203. Alors, il estime que l'enlèvement des cailloux coûtera tout probablement de \$2,000 à \$3,000?

M. HAGGART.—C'est M. Schreiber qui fait cette évaluation.

Le TÉMOIN.—L'ouvrage ne coûtera pas cela.

Par M. Davies :

204. Avez-vous autre chose?—Je ne pense pas.

205. N'y avait-il pas un autre état que vous deviez me donner aujourd'hui?—Oui, à propos des paiements. (Il produit des papiers.)

206. Oui; c'est à propos de l'écluse, n'est-ce pas?—La section 2 est sur l'écluse.

207. Ce sont là les dates et les montants des paiements jusqu'à ce jour?—Jusqu'au 30 de juin.

208. Nous allons les déposer comme pièces, alors. Maintenant, donnez-nous la date à laquelle le premier contrat a été rempli?—Il y a eu deux contrats. Le contrat n° 1, daté du 30 janvier 1889, a été rempli le 10 avril 1891.

208½. C'est le premier?—C'était le premier. Il a été étendu jusqu'au 10 avril 1892, lorsqu'il a été fait un changement abolissant le....

209. Quand a-t-il été prolongé?—Vers le mois de novembre 1891.

210. En novembre 1891?—Vers cette époque.

211. Jusqu'au 10 avril 1892?—C'est lorsque le phare a été abandonné et qu'on y a substitué 390 pieds de coffrage aux prix du contrat.

212. Le phare a été abandonné et on a prolongé le coffrage de 390 pieds?—Oui.

M. HAGGART (au témoin).—Etes-vous sûr de cela?—(A M. Davies.) Il n'était pas dans le département, vous savez, et ne fait que lire d'après les documents.

M. DAVIES.—Je sais; c'est pourquoi je veux arriver aux faits.

Le TÉMOIN.—Supposons que je lise ceci.

213. Qu'est-ce que c'est?—C'est un mémoire que j'ai préparé d'après les documents.

214. Vous l'avez préparé vous-même?—Moi-même.

215. Veuillez le lire?—Vais-je le lire depuis le commencement?

M. HAGGART.—Commencez au commencement, à propos du contrat.

M. SCHREIBER lit alors les notes suivantes:—

“ Le 30 mars 1889, il a été passé un contrat avec MM. Hugh Ryan et C^{ie} pour le creusement de chenaux et la construction de phares et de jetées à l'entrée inférieure du canal, l'ouvrage devant être terminé le 20 mai 1891, à l'exception de 60 pieds linéaires de chenal et de jetées à l'extrémité supérieure de la section, qui devaient être terminés le 10 avril 1892.

“ Le 24 novembre 1891, l'ingénieur en chef recommanda que le phare, qui devait coûter \$13,000, fût abandonné et que la jetée nord fût prolongée de 390 pieds, ce dont il estimait le coût, au prix du contrat, à \$20,000, et que le coût du phare fût transféré au prolongement de la jetée aux taux du contrat.

“ Le 2 mai 1892, il fut adopté un arrêté en conseil approuvant ce changement, et le 18 mai 1892, il fut passé une convention avec les entrepreneurs pour l'exécution de l'ouvrage, le temps stipulé pour son achèvement étant fixé au 1^{er} décembre 1892. Ce changement entraînait un surcroît de dépenses de \$7,000.”

Par M. Davies :

216. Quand a-t-on proposé de payer le boni?—C'est sur cette section.

217. C'est la section n°1?—C'est la section n° 1.

218. Vous avez un mémoire semblable au sujet de la section n° 2?—Oui.

M. DAVIES.—Continuez, alors.